

Projet d'arrêté du 19 mai 2010 de Mmes Salika Wenger, Charlotte Meierhofer, Maria Casares, Marie-France Spielmann et Ariane Arlotti: «Compensation de 30 arbres à la rue de l'Ecole-de-Médecine (extension du Musée d'ethnographie)».

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2010)

PROJET D'ARRÊTÉ

Vu le projet de construction de l'extension du Musée d'ethnographie (proposition PR-739), dont la partie importante est prévue en sous-sol entre le boulevard Carl-Vogt et le bâtiment actuel du musée;

considérant:

- qu'il en résulte que les 30 arbres qui figurent à cet emplacement devront être abattus;
- qu'il se justifie que ces arbres soient remplacés sous forme d'une compensation à proximité immédiate, tout en répondant au référendum contre le projet d'extension du Musée d'ethnographie, dont le motif relève précisément de l'abattage des arbres en cause;
- que le boulevard Carl-Vogt comporte une lignée d'arbres depuis le carrefour des Vingt-Trois-Cantons jusqu'au rond-point de la Jonction;
- qu'un alignement d'arbres complémentaires mériterait d'être planté dans une berme au milieu de la rue de l'Ecole-de-Médecine et sur toute sa longueur, ce qui créerait une symétrie harmonieuse avec le croisement entre cette large rue et le boulevard Carl-Vogt, tout en valorisant cette rue qui constituerait un aménagement complétant le nouveau pont sur l'Arve qui en fait partie;
- qu'une autre solution consisterait à réaliser un alignement d'arbres de chaque côté de la rue de l'Ecole-de-Médecine, en élargissant les deux trottoirs, selon l'aménagement qui figure dans le secteur du boulevard Carl-Vogt entre la rue de l'Ecole-de-Médecine et la rue Patru;
- que trois arbres pourraient également être plantés dans le tronçon de la rue des Bains qui borde l'extrémité nord de l'esplanade du Musée d'ethnographie;
- que des bacs d'arbres adaptés pourraient être placés sur la future esplanade;
- que le crédit du projet d'extension du Musée d'ethnographie devrait être augmenté pour financer ces aménagements;
- qu'il convient d'agir rapidement pour profiter du chantier du milieu de la rue de l'Ecole-de-Médecine,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de cinq de ses membres,

arrête:

Article premier. – La rue de l'Ecole-de-Médecine est aménagée par la plantation d'arbres selon:

- une berme comportant une plantation de 30 arbres au milieu de la chaussée;
- l'élargissant des deux trottoirs qui comporteraient 60 arbres de part et d'autre de la chaussée;
- avec, en plus, trois arbres sur la rue des Bains ainsi que des bacs d'arbres sur la future esplanade de l'extension du Musée d'ethnographie.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé d'élaborer l'étude de l'aménagement décrit sous l'article premier et d'établir son coût.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de soumettre un crédit supplémentaire à celui accordé par le Conseil municipal pour l'extension du Musée d'ethnographie (proposition PR-739).